

# **Compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq du mois d'avril, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de Varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

**Absent excusé** : Monsieur Alain GREAU (Pouvoir à M. Joël DAVID)

**Absents** : Mme Alexandra BUSSY-ROUSSEAU, Mme Josette BRANGER

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION « Service des Eaux » 2018**

Le compte de gestion du service des eaux présente, à la clôture, un excédent d'exploitation de 30 386.23 €, un excédent d'investissement de 27 710.51 €. Le résultat de clôture cumulé s'élève à 295 786.17 €. Après avoir constaté le départ de Mme Le Maire qui n'a pas pris part au vote, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « Service des Eaux » 2018**

Le compte administratif du service des eaux présente, à la clôture, un excédent d'exploitation de 30 386.23 €, un excédent d'investissement de 27 710.51 €. Le résultat de clôture cumulé s'élève à 295 786.17 €, conforme au compte de Gestion. Après avoir constaté le départ de Mme Le Maire qui n'a pas pris part au vote, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF « Service des Eaux » 2019**

Madame Le Maire propose le vote du budget primitif 2019 du « service des eaux », pour un montant de 437 124.23,00 € en section d'exploitation et de 187 725.96 en section d'investissement. Après avoir délibéré le conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 du Service des Eaux.

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION « Commune » 2018**

Le compte de gestion 2018 de la Commune présente, à la clôture, un excédent de fonctionnement de 129 442.14 €, un excédent d'investissement de 368 647.12 €. Le résultat de clôture cumulé s'élève à 417 770.53 €. Après avoir constaté le départ de Mme Le Maire qui n'a pas pris part au vote, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « Commune » 2018**

Le compte administratif 2018 de la Commune présente, à la clôture, un excédent de fonctionnement de 129 442.14 €, un excédent d'investissement de 368 647.12 € déficit de Le résultat de clôture cumulé s'élève à 417 770.53 €, conforme au compte de gestion. Après avoir constaté le départ de Mme Le Maire qui n'a pas pris part au vote, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « Commune »**

Le budget primitif de la commune s'élève à 1.266 603.09 € en section de fonctionnement et à 430 189.53 € en section d'investissement. Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget de la Commune pour 2019.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2019.

Les taux d'imposition 2018 sont maintenus pour 2019 soit 10,53% pour la taxe d'habitation, 16,37% pour la taxe foncière bâti et 54,85 % pour la taxe foncière non bâti. Ces taux communaux n'ont pas été modifiés depuis 2014.

### **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal doit procéder au vote des subventions communales en réajustant selon les bilans diffusés. Il doit se prononcer pour les Associations Varennoises, ainsi que pour les Associations Hors communes. Après avoir délibéré et constaté le départ des membres des Associations Varennoises, le conseil adopte les subventions 2019 avec 2 abstentions. Un courrier sera adressé aux associations.

### **Remerciements et divers**

Diffusion d'un faire part de décès et de 2 cartes de remerciements obsèques.

### **Expression des Conseillers**

Un adjoint informe de la signature du contrat de maintenance préventive pour la station d'épuration et des postes de relevage avec une société présentant des caractéristiques globalement meilleures.

Une conseillère demande s'il est normal que des camions empruntent la rue de la Corsonnerie et notamment le petit pont. Mme Le Maire précise qu'il n'y a pas d'interdiction pour cette rue.

Un conseiller s'interroge sur le bornage effectué route de Lorris, Mme Le Maire précise qu'il s'agit d'un bornage privé.

Il demande également s'il est vrai que les bouteilles plastiques vont être supprimées à la restauration scolaire, Mme Le Maire précise que les bouteilles seront supprimées progressivement pour suivre les directives qui demandent la suppression de tous les plastiques, à terme l'eau sera servie en pichet au restaurant scolaire.

Un adjoint informe qu'il ira lundi à la réunion organisée par le Comité de la fourrière animale.

Il précise également qu'il a fait le tour de la commune pour recenser les panneaux de rues anciens et usés, il constate qu'il y a en fait peu de panneaux à changer, mais que quelques-uns ont disparus.

Un conseiller demande pourquoi lors du broyage des accotements par la Communauté de Communes certains grands sapins ne sont pas broyés. Mme Le Maire précise que si les sapins ou d'autres arbres sont sur des terrains privés, la 3CFG ne peut pas intervenir. Des courriers seront faits auprès de ces administrés pour leur demander de tailler leurs arbres.

Il constate également que depuis peu, des affichages anti-éolien apparaissent aux abords de la Commune d'Oussoy notamment route de la Cour Marigny, et au lieu des Champs.

Un conseiller présente ses excuses pour son absence « non excusée » lors du dernier conseil Municipal du 8 mars dernier.

Une conseillère informe que lors d'une randonnée elle a remarqué qu'un poteau à l'angle de la rue de la Potinière et la route de Langesse est cassé dans le fossé.

Un conseiller constate que de nombreux fils téléphoniques pendent un peu partout dans la Commune. Un recensement sera fait avant de demander une intervention globale à Orange.

Dans le cadre de la réforme des listes électorales et l'installation du répertoire unique. La Commission de contrôle doit se réunir entre le 2 et le 5 mai 2019. (21 jours avant le scrutin). La date de cette commission est donc fixée au 3 mai 2019 à 10H30, des convocations seront adressées et signées par Mme Gisèle DUCHESNE 1<sup>ère</sup> membre de la commission de contrôle.

La séance est levée à : 23 H 00

